

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-857

présenté par

M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Économie »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	20 000 000
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	20 000 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste et social constitue un amendement de repli par rapport à celui demandant l'affectation d'un budget de 500 millions d'euros aux structures de l'économie sociale et solidaire.

Les structures de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle déterminant dans la transition économique et sociale des territoires, en apportant des solutions innovantes écologiquement et socialement. Tant son modèle démocratique coopératif que ses missions d'intérêt général elles contribuent à développer le lien social, lutter contre le gaspillage des ressources, rendre accessible à tous des services de première nécessité, etc. Elles contribuent ainsi à construire des territoires plus résilients où chacun peut vivre dignement. Pour engager les transitions nécessaires, l'ESS doit donc être mise au cœur de nos politiques publiques.

Or, l'ESS est un mode d'entreprendre dont l'écosystème de développement est structurellement sous-financé. La stagnation et la faiblesse des moyens dédiés par l'Etat au développement transversal de l'ESS dans le programme 305 du budget de l'État (16.8 millions d'euros), dans un contexte d'inflation qui fragilise durement les modèles de l'ESS, ne sont pas à la hauteur des potentialités de ce mode d'entreprendre. De plus, ce budget a été diminué de 25% par rapport à l'année 2025.

C'est pour faire face à cette coupe budgétaire inédite et dramatique des moyens dédiés par l'Etat au développement de l'ESS et pour développer une politique publique ambitieuse dédiée au développement des entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire, que le groupe Écologiste et social propose de leur consacrer un budget de 20 millions d'euros.

Ces financements bénéficieront aux entreprises et organisations de l'ESS qui organisent patiemment les solidarités, animent les territoires, innover au service du plus grand nombre. Ils bénéficieront également aux CRESS, qui souffrent d'un sous-financement structurel de leurs missions légales; vis-à-vis de leur rôle d'ensemblier des acteurs régionaux de l'ESS et de leurs missions d'intérêt général (attribuées par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS). Uniques dans leur légitimité et leurs périmètres, les chambres régionales sont devenues incontournables dans le déploiement des politiques publiques en faveur du soutien aux entreprises de l'ESS, et elles allient une intervention au niveau régionale avec une volonté de couverture des besoins au plus proche des territoires.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- La proposition augmente de 20 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n° 04 « Économie sociale, solidaire et responsable » du programme n° 305 « Stratégies économiques » ;

- La proposition réduit de 20 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n° 04 « Développement des postes, des télécommunications et du numérique » du programme 134 "Développement des entreprises et régulations".

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés à ce programme 134, les auteurs de cet amendement appellent le Gouvernement à lever le gage.